



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APPFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Philippe GIRARD, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Laurence MAIROT, François MARTIN, Laurence MARTIN, Elodie TOITOT.

Conseillers Absents :

Michel TIROLE,
Jean Pierre VAGNE.

Procurations de vote :

Michel TIROLE donne procuration à Simon GAILLARD
Jean-Pierre VAGNE donne procuration à Claude GRESSET

17 conseillers présents et 2 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Laurence MARTIN
Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

Délibérations

1. Fonds de concours Voirie
2. Contrat d'assurance
3. Délibération pour l'église
4. Repassage du M57 --> Trop rapide avec accord du comptable 19 Septembre
5. Délégation au maire - Compléments
6. Assiette ONEF

Urbanisme

Bâtiments

Communication

SIFALP

Questions diverses

Madame le Maire débute la séance par la validation du procès-verbal de la séance du 12 septembre. Il n'y a pas de remarques sur le dernier conseil municipal. Néanmoins Michel BOURETTE soulève qu'il a mis du temps à arriver et qu'il est dommage de ne pas avoir de

compte-rendu de la réunion du 26 Août. Madame le Maire s'excuse pour le délai de retour sur ce premier compte rendu et assure que les prochains seront bien transmis aux élus entre 8 à 10 jours après la tenue des dits conseils. La décision est prise de mettre le procès-verbal de la séance du 29 août (élections) accessible à la population.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre.

Des informations ont été transmises aux élus sur les nouveautés de réglementation concernant l'arrêt de compte-rendu et présence du procès-verbal. Un encart sera également réalisé sur le site pour avertir les administrés.

Délibérations

1. Fonds de concours Voirie

En 2021, la commune a participé par l'intermédiaire de fonds de concours à 2 opérations : la sur-qualité de l'enrobé pour la place de l'église et la modification de la voirie rue de la Fontaine. Le montant total des deux fonds de concours s'élève à 9363,50 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité votent pour le montant de ces fonds de concours.

2. Contrat d'assurance

L'adhésion à une assurance est nécessaire pour le personnel de la mairie.

Un appel d'offre a été fait par le centre de gestion et a sélectionné le courtier assureur SOFAXIS CMP pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2023. Cela concerne les assurances pour le personnel. Le taux est de 6,88% pour les agents affiliés à la CNRACL et 1,50% pour les agents non affiliés ou les agents non titulaires de droit public.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité votent pour adhérer à ce contrat d'assurance.

3. Délibération pour l'église

Cette délibération concerne les demandes de subventions auprès de la DRAC à hauteur de 50% (221 306,25€) et du Conseil Départemental à hauteur de 15% (56 000€). Le début des travaux se fera après validation des aides.

Pour rappel, la DRAC a mis de côté l'enveloppe correspondante.

La région ne subventionne que sur l'investissement mais pas la rénovation de biens mobiliers (tableaux ou vitraux) sauf si ceux-ci sont classés, ce qui n'est pas le cas. Nous ne pourrons donc pas obtenir de subventions de la Région sur cette partie.

Cela augmente le reste à payer par la commune.

L'ouverture à des dons extérieurs pourrait être mise en place et permettrait du crédit d'impôt aux donneurs. La paroisse donnerait une partie (le montant communiqué précédemment il y a quelques mois serait de l'ordre de 20 000€).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent 1 voix contre, 3 abstentions et 15 voix pour les demandes de subventions.

4. Repassage du M57

La délibération pour la mise en place de la nomenclature M57 à compter de janvier 2023, pour fixer le mode de gestion des amortissements est à nouveau demandé car il fallait l'accord du comptable en amont. Or celui-ci a eu lieu du 19 Septembre juste après le premier conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité renouvellent leur décision de passer à la nomenclature M57.

5. Délégation au maire – Compléments

Lors de la précédente délibération les montants n'avaient pas été indiqués. Ainsi les montants suivants sont indiqués :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres d'un montant de 50 000€, fournitures et services d'un montant maximum de 10 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou déléguataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000€,
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions jusqu'à un montant de 300 000€,
- De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 500 000€ fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité renouvellent leur décision de délégation au maire.

6. Assiette ONF

- Pour Arguel, la mise en valeur de la forêt communale de 86,48 Ha.

Résineux parcelles 5, 6 et 7

Chêne, hêtre, frêne et divers parcelles 9, 23, 25, 26, 27 et 29

Pour l'affouage parcelles 23,25 et 9

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité vote l'assiette 2023 pour la forêt d'Arguel.

- Pour Fontain, la mise en valeur de la forêt communale de 172,69 Ha.

Résineux parcelles 7, 18, 29, 30, 31, 32, 33 et 39

Chêne, hêtre, frêne et divers parcelles 4, 5, 6, 18 et 24

Pour l'affouage parcelles 4, 5, 6, 18 et 24

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité vote l'assiette 2023 pour la forêt de Fontain.

Remarque : Les résineux à couper sont malades.

7. Prix de l'affouage

Le nombre d'affouagistes s'amenuise progressivement. La conjoncture de l'augmentation des coûts d'énergie aura peut-être un impact.

Une information a été faite via INFO FONTAIN pour qu'ils s'inscrivent, de même que sur le site internet, ainsi que dans l'Est Républicain dans la rubrique Bloc Note. Quelques papiers pourraient être distribués aux affouagistes habitués.

Les montants suivants sont mis au vote :

- Acompte de 50 €uros lors de l'inscription
- 7,50€ le stère sur Arguel
- Pratique de l'enchère des lots pour Fontain avec le plancher de 7,50€ le stère.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident ces montants d'affouage.

Urbanisme

L'Audab a transmis son premier projet d'amélioration du centre village. Le projet prévoit la désimperméabilisation d'une grande partie de la place de la mairie, y compris les voiries jouxtant l'église pour créer une place sans véhicule et plus végétalisée. L'enrobé ayant été refait durant l'étude, le projet devra être repris pour tenir compte de cet investissement. Les propositions seront vues en commission urbanisme.

Le lotissement du Mouthier :

Deux offres de paysagistes ont été reçues et une visite sur site avec l'un d'entre eux a été réalisée. Des arbres et des murages ont été ciblés, qu'il faudra intégrer dans leur plan paysager.

Plusieurs bureaux d'étude paysagers ne pouvaient pas, quant à eux, tenir les délais demandés.

Les 2 devis comprennent dans leur étude l'arpentage, le repérage et le géo-référencement des arbres remarquables et des structures en pierres sèches, ainsi que la réalisation d'un plan géo-référencé des structures à conserver, et des périmètres réservés pour le bon développement des arbres.

- **Fanny CASSANI, 3750 €** (6,25 jours) comprend en plus la reprise du permis d'aménager en collaboration avec le bureau d'étude en charge du dépôt du permis d'aménager,
- **Chloé VICHARD, 1800€** (4,5 jours) propose un panel de références d'essences adaptées au site.

Le devis de Fanny Cassani a été jugé plus complet pour permettre un dépôt du permis d'aménager dans les délais impartis et conformément aux dispositions du PLU. Il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas une incompatibilité dans la collaboration entre la paysagiste retenue et le bureau d'étude en charge du dossier.

Les dernières suggestions du cabinet d'architecte n'étant pas conformes aux dispositions du PLU, la mise à jour des plans mettant en conformité le projet concernant les habitats groupés n'a pas avancé.

Bâtiments

L'affouage a été vu précédemment.

La rénovation des calvaires arrive à sa fin. Il reste celui de la route du Fort. Une pierre était cassée et doit être changée.

Des tables et bancs doivent être consolidés à Coulemain. Un devis sera transmis.

DECHETS : Des déchets sont régulièrement déposés dans les Rondey. Deux matelas ont été déposés rue de Chenevrey.

La mairie a les pouvoirs pour enquêter et verbaliser les contrevenants.

GBM est en train de réfléchir à une brigade "Environnement" / Nettoyage - vérification des restrictions d'eau - etc.

Communication

Le 20 septembre s'est déroulée une commission communication. Il y a beaucoup d'idées donc la gazette sera bien fournie encore.

Point pour ceux qui ont été cités dans la commission et qui n'était pas présent.

- Elodie TOITOT, point sur la présence verte,
- Michel T. --> Bénédicte voit avec Michel pour ses articles,
- Denis --> Article en lien avec le travail de Dominique et le fleurissement participatif des riverains,
--> Point sur les personnes qui assurent du fleurissement (Claudine VOYENET et Huguette)
- Michel T./Jean-Pierre V pour faire un retour sur la soirée (Apéro concert- Orgue en ville)

Rétroplanning des articles :

Retour des articles	Pour le 13 novembre au plus tard
Montage par Maud/Bénédicte	23 novembre au 5 décembre
Relecture	1er décembre
Envoi imprimeur	5 décembre
Distribution gazette par les conseillers municipaux	12 décembre 2022

Le don du sang est prévu le 28 décembre et il y a certains critères à respecter pour pouvoir donner son sang. La communication se fera trois semaines avant. A Saône, le don du sang est prévu le 26 décembre.

Un calendrier va être ajouté sur le site internet pour voir les disponibilités des salles de Fontain. La réservation ne se fera qu'en mairie. C'est une bonne idée.

Une information sera prévue pour expliquer aux administrés les changements entre le compte-rendu et le procès-verbal et les dates de publication.

Une nouvelle enquête sera faite auprès de la population pour évaluer la pertinence et la priorité des futurs projets du mandat ainsi que les besoins en nouveaux services. Elle sera créée par la commission communication.

SIFALP

2022-23 : 186 enfants soit 10 enfants de moins que l'année passée.

Un document complémentaire est distribué pour montrer les effectifs par classe et par niveau.

Fontain représente 51%, Pugey 27%, la Vèze 22%.

Les petites sections ne sont que 15 cette année. C'est une vigilance à intégrer.

Les Francas le midi ont entre 106 et 115 enfants.

Au niveau des repas, les fruits frais entraînent de la découpe, des yaourts bios sont reversés dans des petits contenants.

Un portail famille a été mis en place et les parents en sont contents.

La demande étant forte et un manque de personnel ont entraîné deux listes d'attente pour les vacances de Toussaint. Finalement, le recrutement de deux animateurs en plus a permis de répondre aux besoins des familles.

Il y a des enfants hors SIFALP et une différenciation de prix a été faite (mercredi et vacances aussi).

Les projets :

- Coût de l'énergie et coût alimentaire augmentent :

- 0,12 centime d'augmentation par repas pour l'instant dont 0,6 par le SIFALP et 0,6 par les parents,
- PEDT pour 2022 jusqu'à 2025 --> Végétalisation de la cour avec des arbres fruitiers, accès jardin pour les Francas, agribio-diversité (enjeux environnementaux/SYBERT)
- Fibre à l'école (20/10 à 9h)
- Projet de voyage CM1/CM2 dans les châteaux de la Loire --> 370 € par enfant hors subvention

Questions diverses

- **Les commissions devront se réunir toutes prochainement.** Elles feront remontées leurs projets et budget nécessaire pour les mener à bien. Le tout sera examiné en commission finance avant le prochain conseil municipal.
- **Repas des anciens prévu le 21 janvier 2023**
Le traiteur EDOUARDO a été retenu. Une commission Fêtes & Cérémonies aura bientôt lieu. L'année passée, c'était Prescillia THIEBAUD de Baume-Les-Dames. Les retours étaient mitigés.
On fournit fromage & vins. Il a prévu les menus imprimés.
Il reste l'accordéoniste à réserver.
- **Cérémonie du 11 Novembre 2022**
Tout est organisé avec l'association des anciens combattants de Fontain.
- **Vœux du Maire prévus le vendredi 6 janvier 2023 à 19h**
- **Bilan de la fête de l'Automne du 24 septembre 2022**
Le 8 novembre, est prévu une commission animation et un point avec les associations concernant cette journée. Les premières impressions sont plutôt positives.
- **Quelques courriers reçus avec des augmentations tarifaires**
Contrat Energie
Groupe BONNEFOY : Au 1er novembre 2022 1€ pour les granulats +13€ HT par m3 de béton
- **Besoin de bénévoles sur le défi de la boucle le 7 décembre**
- **La fresque du Climat**
Samedi matin, s'est déroulée la présentation de la fresque du climat. Peu d'élus étaient représentés (6 élus sur 19). L'intervenant a trouvé cela dommageable. Ceci est un frein pour comprendre les enjeux, se comprendre les uns les autres dans des projets et par le fait pour la mise en place des actions.
Cette matinée a permis de prendre conscience des enjeux, de trouver des leviers d'action dans la commune pour aller dans le bon sens.
On a amorcé le mécanisme et il y avait beaucoup de colère : Pourquoi personne ne bouge !!

Une autre session sera proposée à la population. Il serait souhaitable que des élus y soient présents également, que chacun fasse au moins une fois cette fresque.

Les idées retenues lors de cette matinée seront retravaillées en commission Développement Durable.

- **Illuminations de Noël**

1500 € : coût d'installation des décos car c'est une entreprise qui le fait avec nacelle, A deux emplacements (entrées du village de Fontain), l'année passée cela avait coûté 1400 €.

Il y avait question d'illuminer le lavoir d'Arguel mais par contre il faut tirer un fil car pas de courant.

Les guirlandes sont uniquement composées des leds.

==> Si nous décidons de décorer que les trois lavoirs, cela ne coûtera rien (matériel en notre possession). Remarque : il ne faut pas les allumer trop tôt.

- **Festival Alimenterre**

Le 4 novembre à 20h aura lieu un festival Alimenterre avec projection d'un film à la salle des fêtes.

Le sujet principal est l'alimentation et l'aide alimentaire.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 12 décembre 2022 à 20h à la salle associative.

Le conseil municipal se termine à 21h48

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 12 décembre

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 16/12/2022

La Maire,

Catherine HAMELIN

